



PIÈCES AUTO POUR LES ADOS

A3 PRO

DISTRIBUTEUR DE PIÈCES DE RECHANGE AUTOMOBILES

A3PRO S.A.S. au capital de 4 000 000 €

R.C.S. Béziers - Siret 822 015 442 00012 - APE 4531Z

FR 12 822 015 442

ZAC Saint-Martin Sud

34120 PEZENAS

Tél. : 04 23 100 200

Fax : 04 26 99 58 18

www.a3pro.fr

FACTURE

L.C.R.

Magasinier :

du : 25/03/2024

Echéance le : 30/04/2024

CS/SB

GARAGE AUTO DVS

67 AVENUE JEAN JAURES

34600 BEDARIEUX

Page : 1/1

TVA : FR12902550565

N° Document 4461610		N° Client 0165285	Votre Commande	Marque	VIN Zone Expedition : 03		N° Immatriculation	Kilométrage	N° Commande 5128353		
Désignation			N° Pièce	Quantité ou temps	C	Prix unitaire hors taxe	Remise %	Prix unitaire net hors taxe	Montant		
** BL 5128353 DU 25/03/2024 ** M. YANNICK											
ADBLUE 10L			CSAAB10 A12 A21	10,00	4	10,00		10,00	100,00		
----- SOUS-TOTAL PIECES -----									100,00		
INFORMATION : POUR UN MEILLEUR TRAITEMENT DE VOS LITIGES, NOUS VOUS DEMANDONS DE FAIRE VOS RECLAMATIONS DANS LA DEMI-JOURNÉE QUI SUIT LA RECEPTION DE VOS COLIS TOUTE RECLAMATION HORS DELAI, NE SERA PAS PRISE EN COMPTE											
Total hors taxe				Montants T.V.A.				Total T.T.C.			
PI : 100,00				acquittés sur les débits suivant autorisation de l'Administration							
MO : 0,00				(4) 20,000							
DIV : 0,00				100,00							
				20,00							
100,00								120,00			

Coupon à joindre à votre règlement

N° Document

N° Client

N° Commande

Coupon à joindre à votre règlement

N° Document	N° Client	N° Commande
4461610	0165285	5128353
Echéance le :	30/04/2024	
25/03/2024		120,00

MODALITES ET CONDITIONS DE REGLEMENT : "Toutes nos ventes, fournitures, réparations et prestations de services sont payables à nos bureaux, au comptant à la date de facturation ou par virement bancaire au plus tard 10 jours après la date de facturation. Lorsque l'acheteur est un professionnel en application de l'article L441-6 du Code de Commerce, il est expressément convenu qu'en cas de non paiement, le fournisseur se réserve le droit de saisir les tribunaux compétents pour faire constater le défaut de paiement et obtenir l'ordonnance de payer par le tribunal compétent. Une instance judiciaire pour faire constater le défaut de paiement entraîne l'application de la clause de résiliation de la présente facture et suspendra jusqu'à paiement intégral de tout paiement ultérieur de la part de l'acheteur. En cas de contestation entre le fournisseur et l'acheteur, la compétence est réservée aux tribunaux de commerce de l'acheteur des lieux de la facture." **RESERVES DE PROPRIETE** : Le transfert de la propriété des marchandises objet de la présente facture est suspendu jusqu'à paiement intégral de tout paiement ultérieur de la part de l'acheteur. **ATTRIBUTION DE COMPETENCE** : En cas de contestation entre le fournisseur et l'acheteur, la compétence est réservée aux tribunaux de commerce de l'acheteur des lieux de la facture.